

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 21 Septembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h40.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 1.1.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREJONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Deluz : M. Fabrice TAILLARD La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Meroy-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, C. DEVESA, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, P. GONON, S. JOLY, M. OMOURI, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. WERTHE, H. TRUDET, D. PARIS, D. CUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : P. MOUGIN, M. SEBBAH, A. VIGNOT, J. GROSPERRIN, L. CROIZIER, N. BODIN, C. COMTE-DELEUZE, C. LIME, ML. DALPHIN, D. DARD, A. POULIN, T. MORTON, S. PESEUX, A. FELICE, M. FELT, A. OLSZAK, F. BAILLY, Y. MAURICE, J. KRIEGER, R. STEPOURJINE

Délibération n°2017/003816

Rapport n°3.14 - Agence Régionale de Développement Franche-Comté - SPL Rapport des administrateurs - Exercice 2016

Agence Régionale de Développement Franche-Comté - SPL Rapport des administrateurs - Exercice 2016

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Les élus représentant la CAGB au conseil d'administration de la Société Publique Locale Agence Régionale de Développement (ARD) sont tenus, en respect des dispositions réglementaires, de présenter un rapport annuel devant le conseil communautaire.

Au 31 décembre 2016, la CAGB détient 2 % du capital de l'ARD. L'actionnaire majoritaire est la Région avec 72%. En tant que SPL, le capital de l'ARD est exclusivement composé d'actionnaires publics, avec lesquels la société met en œuvre les principes du « in house » et du contrôle analogue.

De création récente, la SPL réalise essentiellement des études pour ses actionnaires, et l'accompagnement de projet à vocation économique.

En 2016, la SPL a engagé un processus de fusion avec l'association ARDIE de Bourgogne.

I. Contexte

L'article L.1524-5 (14^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes et des Sociétés Publiques Locales.

L'élu représentant la CAGB dans les instances de la SPL ARD est M. BLESSEMAILLE.

Le Président de l'ARD est M.MARTHEY, Conseiller Régional

Une fiche signalétique et une synthèse des documents financiers sont jointes en annexe.

II. Synthèse de l'activité

A/ Activité opérationnelle

Créée en 2005 sous forme associative, l'Agence Régionale de Développement est devenue une Société Publique Locale le 26 mars 2013. Elle a pour objet essentiel de réaliser des études et animer des projets en matière de développement économique sur le territoire. Du fait de la fusion des régions, son périmètre d'activité est désormais à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté.

L'activité opérationnelle 2016 se traduit par 10 actes d'engagements signés en 2016 avec 4 actionnaires (Région, PMA, Dole et Département de Haute-Saône).

En 2016, la SPL ARD a détecté 192 projets (phase 1) fait 98 offres à des prospects (phase 2). 41 offres ont ensuite été présélectionnées par les prospects (entrée en phase 3). L'Agence a réalisé 35 visites et au final, 7 projets ont été décidés.

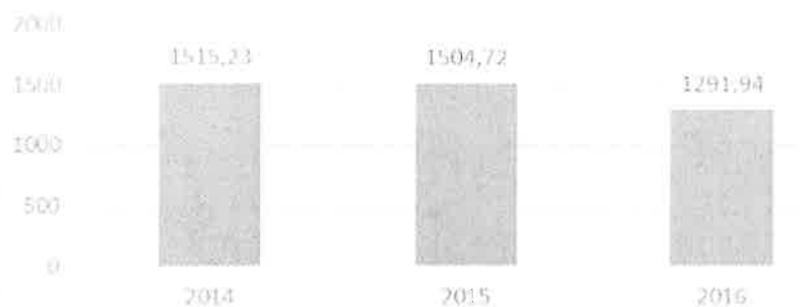
L'ARD a participé à 54 réunions et revues de projets Business France.

L'ARD travaille également au développement d'investissements étrangers sur le territoire régional : 43 projets ont été étudiés sur Bourgogne-Franche-Comté en 2016.

B/ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 1 292 K€. Il est en baisse par rapport à 2015. Cela s'explique essentiellement par la fusion des Régions Bourgogne-Franche-Comté : les commandes de la Région sont arrivées plus tardivement, à partir du 3^{ème} trimestre 2016. Il ne semble donc pas y avoir d'inquiétude sur le niveau d'activité, et le prévisionnel 2017 fait état d'un chiffre d'affaires à la hausse.

évolution chiffre d'affaires études



C/ Moyens humains

L'effectif de l'ARD est de 15 personnes, soit 14,3 ETP, répartis sur trois pôles : Intelligence territoriale, Prospection et développement, Promotion et communication.

III. Vie de la société

A/ L'actionariat

Il n'y a pas d'évolution d'actionariat à signaler en 2016. Cependant, du fait de la loi Notre, le Département du Doubs a engagé une procédure de cession de son action pour sortir du capital de l'ARD.

Les administrateurs du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté ont été installés dans les instances de l'ARD le 7 avril 2016.

En 2016, l'ARD, sous l'impulsion de la nouvelle Région, a engagé un processus de fusion avec l'association ARDIE (Bourgogne). Le premier comité de pilotage a eu lieu en décembre 2016.

B/ Les filiales

Depuis 2008, l'ARD a fait l'acquisition d'une action de chacun des groupes cotés en Bourse dans le monde ayant une filiale sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté. Cette action permet d'accéder aux informations du groupe et de participer aux assemblées générales pour mieux comprendre la stratégie et ses conséquences pour la filiale locale.

Fin 2016, ce sont ainsi 58 actions qui sont détenues, pour un montant global de 16 K€.

C/ Instances décisionnaires

En 2016, le conseil d'administration s'est réuni deux fois. C'est exceptionnellement peu du fait de l'installation des nouvelles instances de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le mandataire social n'a reçu ni avantage en nature, ni rémunération sur l'année 2016.

IV. Situation financière

A/ Etats financiers

Les états financiers synthétiques de 2016 sont joints en annexe.

Le total du bilan s'élève à : 997 K€

Le résultat net 2016 est un bénéfice de 1 976 €.

Le commissaire aux comptes certifie les états financiers 2016 sans réserves.

La situation financière de la SPL ARD est saine et les ratios financiers sont satisfaisants, malgré la baisse de chiffre d'affaires enregistrée en 2016 et expliquée plus haut.

B/ Bilan

La SPL ARD est une société de prestation de services, et dispose donc de peu de biens immobilisés. Son actif est essentiellement constitué des créances à encaisser et de la trésorerie. Côté passif, les fonds propres et les dettes d'exploitation (dettes fiscales, sociale, et fournisseurs) sont les principaux postes.

Le poste des provisions pour charges s'élève à 201 K€. Il couvre le coût prospectif des indemnités de départ à la retraite.

L'évolution des fonds propres et du résultat depuis 2014 est la suivante :



C/ Résultat

Le total des produits s'élève à 1 320 K€, le total des charges à 1 318 K€, ce qui aboutit à un bénéfice net de 2K€.

Avec 1 292 K€, le chiffre d'affaires représente 98% du total des produits.

Le principal poste des charges est la masse salariale, soit 1 000 K€ avec les charges sociales et fiscales en 2016.



Les autres postes de charges sont des frais de téléphonie-réseaux, les frais de déplacements, les véhicules, les honoraires.

D/ Contrôles mis en œuvre en 2016

En tant qu'actionnaire et dans le cadre spécifique du contrôle analogue, la CAGB assure un suivi régulier de la société.

Il n'y a pas d'autre contrôle à signaler.

V. Liens financiers et juridiques avec la CAGB

Il n'y a eu aucun flux financier entre la SPL ARD et la CAGB en 2016.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le présent rapport présenté par l'élu représentant la CAGB au conseil d'administration de la SPL Agence Régionale de Développement au titre de l'année 2016.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 OCT. 2017



Contrôle de légalité

Fiche signalétique

Dénomination sociale : Agence Régionale de Développement de Franche-Comté

Secteur d'activité : Développement économique

Date de création : 2013

Siège social : 3 rue Victor Sellier - BESANCON

Forme juridique : Société Publique Locale

Objet social (extrait des statuts) :

La société a pour objet de :

- promouvoir l'identité régionale et de favoriser l'implantation d'activités économiques
- être le relais de la région pour l'animation de l'écosystème du développement économique et de l'innovation
- contribuer et valoriser le développement des filières structurées ou en émergence
- assurer une veille des entreprises à enjeux
- assurer un service d'ingénierie économique territoriale destiné à répondre aux besoins des EPCI
- mettre en place un pôle de développeur en complémentarité avec les acteurs du territoire

Capital social : 250 K€, divisé en 50 actions de 5000 € chacune.

Sous l'impulsion de la nouvelle Région, la SPL ARD est en cours de fusion avec l'association ARDIE (Bourgogne). Le capital social, les statuts et la composition du conseil d'administration seront amenés à évoluer en conséquence.

Nombre d'administrateurs : Statuts : Le nombre de sièges a été fixé à 10 lors de la constitution, dont trois sièges réservés à l'assemblée spéciale.

Répartition du capital social et des sièges détenus au conseil d'administration :

La position au 31/12/2016 est la suivante :

Actionnaires	Part détenue dans le capital	Valeur en capital	Nombre de sièges au Conseil d'Adm°
Région BFC	72%	180 000	7
Département du Doubs	2%	5000)
Département du Jura	2%	5000) 1 admr des
Dépt de Haute-Saône	2%	5000) Départements
Dépt Territoire Belfort	2%	5000)
PMA Montbéliard	2%	5000)
CA Grand Besançon	2%	5000) 1 admr des
CA de Vesoul	2%	5000) Comm.d'Agglo
CA du Grand Dôle	2%	5000)
CA de Belfort	2%	5000)
Lons Agglomératon	2%	5000)
CC Grand Pontarlier	2%	5000) 1 admr des
CA du Val de Gray	2%	5000) Comm.Communes
CA du Haut-Jura-St Claude	2%	5000)
CC du Val de Morteau	2%	5000)
total	100 %	250 000 €	10

Elu représentant la CAGB : M. BLESSEMAILLE

Président au 31/12/2016 : M.MARTHEY – Conseil Régional

Directeur général au 31/12/2016 : M.DONIER

Moyens humains au 31/12/2016 : la SPL ARD compte 15 salariés

Commissaire aux comptes : Révision et Finances Cogéfor
Expert-comptable : Sotexo

Nature des opérations en cours avec la CAGB en 2016 : néant

Flux financiers avec la CAGB en 2016 : néant

Cumul des engagements sur emprunts garantis par la CAGB : néant

Bilan synthétique



ACTIF - unité K€	31/12/2016	PASSIF - unité K€	31/12/2016
Actif immobilisé		Capitaux propres	
Immobilisations incorporelles	0	Capital social	250
Immobilisations corporelles	16	Réserves & report à nouveau	197
Immobilisations financières	21	Résultat de l'exercice	2
Total Actif Immobilisé	36		
Actif Circulant		Subventions (nettes)	
Stocks et en-cours	19	Total fonds propres	449
Clients et comptes rattachés	428	Total provisions	201
Autres créances d'exploitation	94	Dettes	
Total Actif Circulant	541	Emprunts	
		Fournisseurs d'exploitation	51
Disponibilités	419	Autres dettes	296
TOTAL Liquidités	419	Total des dettes	347
TOTAL Actif net	997	TOTAL Passif	997

RESULTAT - unité K€	31/12/2016
Produits d'exploitation	
chiffre d'affaires	1 292
autres produits	0
reprises amort et prov°	17
total produits d'exploitation	1 309
Charges d'exploitation	
achats	287
charges de personnel & impôts	1 000
dot° amort et prov°	29
autres charges	
total charges d'exploitation	1 316
Résultat d'exploitation	(7)
produits financiers	5
charges financières	
Résultat financier	5
produits exceptionnels	6
charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	6
IS et part° salariés	2
RESULTAT NET	2